

LE GRAND CORDEL MJC	<i>Contrat Légumes d'AMAPapille</i>	Création le : 22/04/2019
	ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES - SAISON 6 Sur 6 mois (du 14 mai au 5 novembre 2019)	2 exemplaires: adh/ prod Page 1/1

Le collectif Amapapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) et certifiés Bio cohérence au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs sont :

- **Philippe Belhomme**, à la ferme *de l'olive*, sur la commune de Nouvoitou, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 €/an).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au référent paniers au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **Philippe Belhomme** ».

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur.

Vous vous engagez à venir chercher vos 24 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

Vous disposez de 2 jokers-vacances, merci de barrer obligatoirement les 2 semaines pendant lesquelles vous ne prendrez pas de panier

14/05 – 21/05 – 28/05 – 04/06 – 12/06 – 18/06 – 25/06 – 02/07 – 09/07 – 16/07 – 23/07 – 30/07 – 06/08 – 13/08 – 20/08 – 27/08 – 03/09 – 10/09 – 17/09 – 24/09 – 01/10 – 08/10 – 15/10 – 22/10 – 29/10 -05/11

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Les Producteurs : Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve et Philippe Belhomme Fait le/...../..... Signature	L'adhérent(e): M tel..... mail..... Fait le/...../..... Signature (1) :	Je souhaite: Panier à 9 euros : <input type="checkbox"/> 24 paniers soit 216 € répartis comme suit : 96 € à l'ordre de Philippe Belhomme 120 € à l'ordre du GAEC Plantago Panier à 12 euros : <input type="checkbox"/> 24 paniers soit 288 € répartis comme suit : 153,60 € à l'ordre de Philippe Belhomme 134,40 € à l'ordre du GAEC Plantago
--	---	---

(1) **La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC**
Contact: amapapille@grand-cordel.com